

<b>EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</b>			
<b>Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines</b>			
Nombre de délégués en exercice	<b>31</b>	Absents représentés :	<b>6</b>
Présents	<b>22</b>	Absent non représenté :	<b>3</b>
<b>VOTANTS</b>			<b>28</b>

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 23 Juin 2015, après convocation légale reçue le 17 Juin 2015, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, Mme Jacqueline BOUYAC, M. Alain BRES, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, Mme Sabine CHAUVET, Mme Maryline EYDOUX, Mme Arlette GARFAGNINI, Mme Annie GARNERO, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Christian SOLLIER, M. Michel TERRISSE.

**Etaient Absents représentés :**

M. Thomas CONSTANTIN, (Pouvoir donné à M. Christian GROS),  
M. Jean-Claude DANY, (Pouvoir donné à M. Didier CARLE),  
Mme Evelyne ESPENON, (Pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX),  
M. Pierre GABERT, (Pouvoir donné à M. Henri BERNAL),  
M. Claude PARENTI, (Pouvoir donné à M. Michel MUS),  
Mme Sylviane VERGIER (Pouvoir donné à M. Bernard LEMEURE).

**Etaient Absents non représentés :**

M. Rémy ARNAUD, M. Lucien STANZIONE, Mme Isabelle VINSTOCK.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : M. Yannick LIBOUREL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Eco quartier de Beaulieu - Mise à disposition de la deuxième tranche des équipements publics par la Commune de Monteux (Lac et ses abords)**

Madame Maryline EYDOUX, Vice-présidente explique à l'assemblée que par délibération N°9 du 1<sup>er</sup> juin 2015, la Commune de Monteux a délibéré pour mettre à disposition de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat les équipements publics réalisés de la deuxième tranche dans la ZAC du Quartier de Beaulieu car elle est chargée de leur entretien.

En effet, il n'est pas prévu dans les statuts de la Communauté de Communes la constitution d'un domaine public propre. Par contre, la Communauté est bien compétente en matière d'entretien de la voirie et des espaces verts.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat,

**DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LES SORGUES DU COMTAT**

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire en date du 19 mars 2015 relative à la cession amiable à la Commune des équipements publics de la deuxième tranche de la ZAC du Quartier de Beaulieu et transfert des réseaux,

**Vu** le plan qui lui est présenté et qui sera annexé à la présente délibération,

**Le Conseil Communautaire,**

**Madame Maryline EYDOUX, Vice-présidente, entendue,**

**Et après en avoir délibéré à 25 voix pour et 3 abstentions M. Robert IGOULEN, Mme Jacqueline BOUYAC, et Pascal BONNIN,**

**DECIDE** de prendre à disposition les équipements publics réalisés de la deuxième tranche dans la ZAC du Quartier de Beaulieu pour en assurer l'entretien.

**AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-président à signer tous les actes et documents relatifs à ces mises à disposition.

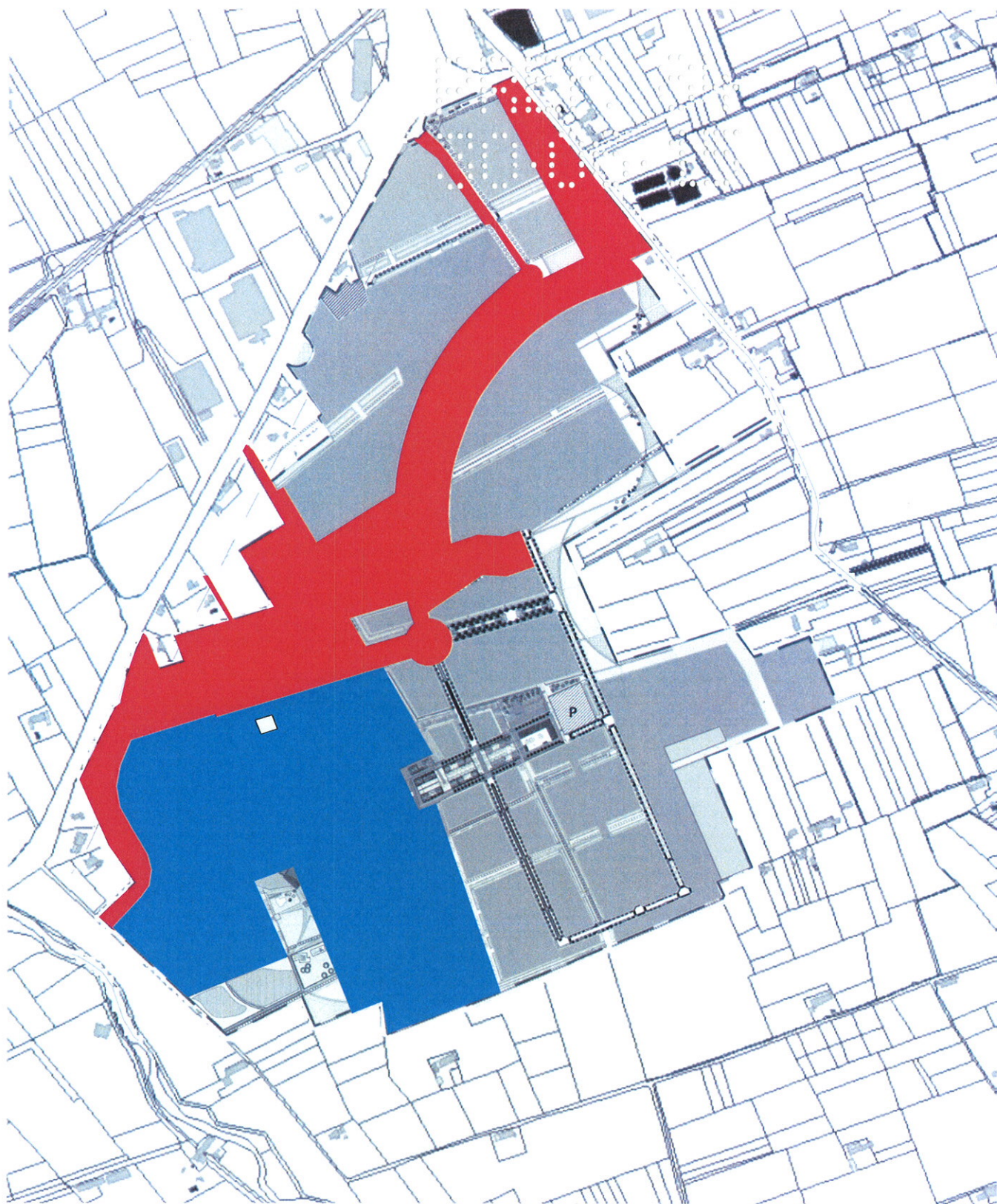
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme.

**Christian GROS**

**Président de la Communauté de communes  
Les Sorgues du Comtat**

**Le Président,**





**ZAC DU QUARTIER DE BEAULIEU**  
**CESSION AMIABLE DES EQUIPEMENTS PUBLICS**



Emprise des équipements publics transférés à la Commune de Monteux - Délibération n°9 du 18/03/2014



Emprise des équipements publics transférés à la Commune de Monteux - 2<sup>ème</sup> tranche